

Veillez lire attentivement cette fiche avant de proposer des actions relevant du cadre prioritaire du PSF.

Objet du financement

Le financement accordé dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF) s'inscrit dans une stratégie de développement définie par chaque club et **matérialisée par un projet structurant**. Ce projet doit répondre aux orientations fédérales et contribuer au développement et à la structuration du roller, du skateboard et de la trottinette sur le territoire.

Axes prioritaires d'intervention

Les actions prioritaires viseront à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès au sport, en favorisant les programmes sport-santé et sport-éducation, ainsi que l'inclusion des femmes et des personnes en situation de handicap. La lutte contre les discriminations, les LGBTphobies, le séparatisme, la radicalisation et les violences (harcèlement, agressions physiques et sexuelles) sera également renforcée.

Pour être éligibles, les projets soumis par les clubs doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques suivants :

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) CLUB - Structurer et dynamiser le club
- e) Organiser un événement sportif attractif

2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSE/RSO

Conditions d'éligibilité

- Être une association affiliée à la fédération (avec 1 an minimum d'existence),
- Être à jour de son droit d'affiliation et de ses cotisations régionales,
- Licencié tous ses adhérents
- Avoir un minimum de 30 licenciés sur la saison en cours
- Signature du contrat d'engagement républicain

Chaque club peut proposer 3 actions

Date limite de dépôt 22 avril 2025 sur LCA

**QUELQUES CONSIGNES :**

A compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées - ainsi :

UNE SUBVENTION DE 1 500 € PERMETTRA DE FINANCER
1 ACTION A 1 500 € OU 2 ACTIONS A 750€ ;

UNE SUBVENTION DE 1 000 € PERMETTRA DE FINANCER
1 ACTION A 1 000 € OU 2 ACTIONS A 500€.

IL EST PAR AILLEURS RAPPELÉ QUE LES ASSOCIATIONS (SECTIONS) QUI DISPOSENT DE PLUSIEURS AFFILIATIONS NE PEUVENT PAS DEPOSER UNE MEME ACTION AUPRES DE PLUSIEURS FEDERATIONS. ELLES NE PEUVENT EGALEMENT PAS DEPOSER UNE MEME ACTION SUR LES 2 DISPOSITIFS PSF ET PST.

LE PROJET GLOBAL D'UN CLUB NE PEUT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE ACTION.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CLUB NE RENTRE PAS DANS CE DISPOSITIF.

TOUTE DEMANDE NE PRESENTANT PAS UNE ACTION PRECISE, CIBLEE ET EVALUABLE SERA REFUSEE.

A PARTIR DU MOMENT OU VOTRE ACTION EST ELIGIBLE, LES FRAIS SUIVANTS PEUVENT ENTRER DANS LE BUDGET : AIDE AU FINANCEMENT DES EDUCATEURS, FORMATION, ACHAT DE PETITS MATERIELS SPECIFIQUES (DANS LA LIMITE DE 500€ HT PIECE)...

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer la pratique sportive en milieu scolaire et périscolaire		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Développer la pratique du roller, du skateboard et de la trottinette en temps scolaire et périscolaire.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'écoles Nb de cycles effectués Nb d'élèves Nb de conventions 	Mise en place de cycles en temps scolaire ou périscolaire. Mise en place du projet Rouler-Glisser. Création du lien avec le club. Possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues, Roller Mix...
Développer une section sportive scolaire (SSS).	<ul style="list-style-type: none"> Nb de jeunes bénéficiant de la SSS, établissement 	Voir la page EDUSCOL . Accompagnement du dispositif pour l'association : financement des encadrants...
Accompagner des enseignants du second degré pour le développement des associations sportives de collèges et lycées (AS) « roller, skateboard ou trottinette ».	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'AS créées Nb d'établissements 	Mise à disposition d'un éducateur. Mise à disposition de matériel.
Mettre en œuvre les politiques publiques : 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) et 2 heures de sport en plus au collège (2HSC).	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions 30'APQ Nombre de collèges en lien pour les 2HSC 	Voir les exemples sur le site de la FFRS : https://ffroller-skateboard.fr/30-minutes-dactivite-physique-quotidienne/ https://ffroller-skateboard.fr/2h-de-sport-au-college/
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre parasport (personnes en situation de handicap)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Développer des actions parasport	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants Nb de licenciés en situation de handicap Inscription de la structure dans l'handiguide (obligation) 	Mettre en place des actions inclusives visant les publics en situation de handicap. Créer des cours spécifiques ou inclusifs. Former les éducateurs afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. Mettre en place des partenariats avec des structures spécialisées. L'inscription dans l'handiguide est obligatoire pour demander une subvention. Nous incitons également les structures à inscrire leurs actions sur le site du CPSF : trouve ton parasport .
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer la pratique féminine		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Développer la pratique féminine	<ul style="list-style-type: none"> Nb de féminines Nb d'actions Nb de nouvelles licenciées 	Actions innovantes de promotion de la pratique féminine. Création de créneaux d'initiation et de perfectionnement réservés aux femmes et aux jeunes filles. Actions de sensibilisation et de promotion pour favoriser l'engagement des femmes dans les rôles d'encadrement et d'arbitrage. Organisation d'événements mettant en avant les sportives pour inspirer les nouvelles pratiquantes.

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Structurer et dynamiser le club		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Développer une école de skateboard, roller ou trottinette	<ul style="list-style-type: none"> Nb de nouveaux licenciés Nb de nouveaux créneaux 	<p>Création d'un cours spécifique pour de nouveaux adhérents (possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues, Roller Mix...).</p> <p>Développement d'une nouvelle section dans le club, formation d'éducateurs, d'arbitres, de bénévoles pour ces nouveaux créneaux...</p> <p>Création d'une école, minimum de 12 primo-licenciés dans l'école.</p> <p>Création d'une nouvelle section dans un skatepark.</p> <p>Stage pour faire découvrir de nouvelles pratiques du roller, du skateboard ou de la trottinette.</p> <p>Exclusion des stages de perfectionnement des licenciés.</p> <p>Les projets veilleront à mettre en avant qu'il s'agit bien d'une action nouvelle ou d'une forte évolution du dispositif en place (pas de financement de fonctionnement).</p>
Développer une offre de pratique afin d'attirer de nouveaux pratiquants	<ul style="list-style-type: none"> Nb de nouveaux licenciés 	<p>Action à destination de nouveaux pratiquants.</p> <p>Développement d'une antenne de club pour attirer des nouveaux licenciés éloignés de la pratique.</p> <p>Possibilité d'utiliser les outils fédéraux : Kid's Hockey, Rink Hockey A3, Kid's Roller, les roues, Roller Mix...).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> 	
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Organiser un événement sportif attractif		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Organisation d'un événement grand public non compétitif d'envergure afin d'inciter les gens à la pratique.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'événements Nb de participants 	Mise en place d'un événement invitant le public à pratiquer : prêt de matériel, encadrement.
Organisation d'un championnat de France (sports individuels) et/ou d'une finale de championnat de France (sports collectifs)	<ul style="list-style-type: none"> Nb de championnats de France réalisés 	Organisation d'un championnat de France.
Participation à la semaine olympique et paralympique et/ou à une action du label Terre de Jeux 2024 et/ou Héritage 2024	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions réalisées Nb de personnes 	Accompagnement d'un établissement scolaire pour la mise en place de la semaine olympique.

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : PROMOTION DU SPORT SANTE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre sport santé (personnes atteintes de maladies chroniques)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
<p>Action en rapport avec la politique fédérale de sport santé – prévention secondaire ou tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques).</p> <p>Voir MEDICOSPORTSANTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants 	<p>Actions en lien avec la fiche <u>MEDICOSPORTSANTE</u> de la FFRS.</p> <p>La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous.</p> <p>Métabolique</p> <ul style="list-style-type: none"> Diabète de type 2 - Obésité de l'enfant - Surpoids de l'enfant <p>Pneumologie</p> <ul style="list-style-type: none"> Asthme <p>Psychiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> Troubles anxieux <p>Mise en place de partenariat avec les établissements spécialisés</p> <p>Formation des encadrants afin d'améliorer l'accueil.</p>
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer un offre santé bien-être (tout public)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
<p>Action santé bien-être</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants 	<p>Développer la pratique du FIT N'ROLLER : https://fitnroller.ffroller-skateboard.fr.</p> <p>Créer des cours spécifiques « santé bien-être ».</p>

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Garantir un sport sécurisé

<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Animer des temps de prévention et de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de violences	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions de prévention Nb de personnes sensibilisées Type de violences ciblées 	<p>Action de sensibilisation aux violences sexuelles avec notre partenaire COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (ou autre partenaire) auprès des adhérents/licenciés du club (public jeunes sportifs, public sportif adulte, public encadrants - éducateurs - bénévoles).</p> <p>Action de sensibilisation à d'autres formes de violences (bizutage, violences numériques, discriminations, etc.).</p> <p>Diffusion d'une campagne de communication au sein du club pour sensibiliser aux violences à l'aide du kit fédéral "prévention violences".</p>

Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)

<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Développer une pratique de mobilité active.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants 	<p>Développement d'une offre de mobilité active.</p> <p>Sensibilisation à la sécurité routière pour les pratiquants de roller, skateboard et trottinette en milieu urbain.</p> <p>Action de promotion des mobilités actives (roller, skateboard, trottinette), comme mobilités alternatives : forum, ateliers de découvertes...</p>
Organiser des événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets évités ou recyclés lors des événements (kg de déchets triés). Nb de gourdes distribuées / remplaçant les bouteilles plastiques. Nb de matériel collectés et réutilisés dans une démarche circulaire. 	<p>Mise en place d'actions éco-responsables. Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.</p> <p>Formation des encadrants et bénévoles aux bonnes pratiques pour un environnement sportif bienveillant.</p> <p>Inclusion et accessibilité : Sessions de découverte pour les publics éloignés.</p> <p>Engagement sociétal : Partenariats avec des associations locales, encouragement du bénévolat et des actions solidaires impliquant les jeunes pratiquants.</p>

Calendrier & temps forts

Actions	Dates / périodes	Précisions
Visio d'information pour les Clubs, CDRS et les ligues	20 mars 19h	Informations sur la campagne, présentation des éléments de la note de cadrage et de la gestion des CRF N-1
Ouverture de la saisie sur LCA	21 mars	Dépôt uniquement sur Le compte Asso (LCA)
Dépôt des CRF N-1 pour les structures déposant une demande PSF en 2025	Jusqu'au 22 avril	Dépôt de façon dématérialisée sur LCA Possibilité de déposer un bilan intermédiaire qui sera finalisé avant le 30 juin
Fermeture du dépôt des dossiers sur LCA	22 avril	Passé cette date, il ne sera plus possible de déposer un dossier
Dépôt des CRF N-1 pour les structures ne demandant pas de PSF 2025	Jusqu'au 30 juin	Dépôt de façon dématérialisée sur LCA

*CRF : *Compte Rendu Financier*

**LCA : *Le Compte Asso*

Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses à vos questions.

Les questions seront à formuler par voie électronique et à envoyer à :

psf@ffroller-skateboard.com